

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE
FORESTIERE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

**Compte rendu du 3^{ème} comité de lecture,
relatif à la validation finale du rapport n°01/OIF/REM
de l'Observateur Indépendant des Forêts**

Avril 2008

AS

Le comité de lecture relatif à la validation finale du rapport de mission de l'Observateur Indépendant des Forêts dans le département des Plateaux (rapport n°01/OIF/REM, s'est tenu le 23 avril 2008 dans la salle de réunion du Ministère de l'Economie Forestière.

Étaient présents :

• **Pour l'Administration Forestière**

- Grégoire NKEOUA, Directeur des Forêts ;
- Joachim KONDI, Inspecteur Divisionnaire des Forêts ;
- Madame EBINA Paulette, Représentant du Directeur de la Valorisation des Ressources Forestières ;
- Samuel OSSEBI-MBILA, Chef de Service de la Gestion Forestière, Point Focal au Ministère de l'Economie Forestière du Projet Observateur Indépendant des Forêts ; désigné dans ce Compte-rendu comme le représentant de la Direction Générale de l'Economie Forestière en mission.

• **Pour Resource Extraction Monitoring (REM), Forest Monitor (FM)**

- Antoine SCHMITT, Coordonnateur, Projet Observateur Indépendant Forêts (FM),
- Dorothee MASSOUKA, Juriste, Projet Observateur Indépendant Forêts (REM), en remplacement d'Yves BRAET, Chef d'Equipe du Projet (REM) ;
- Grégoire Hadjinsy KOUFFA, Chef d'équipe homologue en formation, Projet Observateur Indépendant des Forêts (FM) ;

• **Pour la société Civile**

- LOUZINGA Adolphe, représentant ONG AMEA

Les travaux ont été présidés par un bureau composé comme suit,

Président : Grégoire NKEOUA, Directeur des Forêts (MEF)

Vice-Président : Dorothee MASSOUKA, Juriste (REM)

Rapporteur : Antoine Schmitt, Coordonnateur du Projet (FM)

L'ordre du jour ci-après a été adopté.

- Validation du rapport de mission effectuée dans le Département des Plateaux par le représentant du MEF et l'OIF (rapport n°01/OIF/REM),
- Validation du Compte Rendu de la réunion du Comité de Lecture des 4 et 5 février 2008.

AS

Premier point : Validation du rapport de mission de l'Observateur Indépendant des Forêts dans le Département des Plateaux

Le rapport de mission de l'Observateur Indépendant des Forêts n°01/OIF/REM, revu suite aux amendements agréés lors des réunions du Comité de Lecture n°2 des 10 et 15 avril, et déposé au Ministère de l'Economie Forestière en date du 18 avril, a été examiné.

Le rapport a fait l'objet de deux derniers amendements de fond, présentés ci-dessous.

P24 : Concernant la section « Problème d'accessibilité aux documents administratifs », il faudrait modifier la phrase ci-après : « L'impossibilité d'accès à certains documents (que ce soit au niveau de la DGEF, de la DDEF ou de l'entreprise) induit une diminution de la qualité du travail de contrôle (perte de temps à rechercher un document ou à en demander une copie) et du suivi des infractions », par la phrase suivante : « le non accès à certains documents à la DDEF Plateaux suite à l'absence du Chef de Service Forêts n'a pas permis à l'OI de procéder à la vérification des registres ». En effet, la généralisation du constat sur la base d'un fait observé ponctuellement n'est pas appropriée.

P25 : Concernant la section « De la problématique de mise en œuvre des plans d'aménagement » :

- Le commentaire sur l'examen des documents devait porter uniquement sur le plan d'aménagement de la SOFIA et éviter toute généralisation.
- La loi ne prévoit pas de délai d'élaboration d'un plan d'aménagement d'une concession forestière. En effet, les délais sont précisés dans le Protocole d'Accord pour l'élaboration du plan d'aménagement signé entre les sociétés forestières et la DGEF.
- Le reste de la section devra être modifié, en prenant en compte les remarques qui avaient déjà été faites lors du premier Comité de Lecture des 4 et 5 février, sur les procédures prévues dans le cadre de l'aménagement en République du Congo.

Il a été décidé que le rapport serait validé, une fois que le Directeur des Forêts aurait vérifié la bonne intégration de ces amendements, sans qu'il y ait besoin de passer par un nouveau Comité de Lecture.

Deuxième point : Validation du Compte Rendu de la réunion du comité de lecture des 4 et 5 février 2008.

Le Directeur des Forêts a indiqué que, faute de temps, il n'a pu faire la lecture de la dernière version du Compte Rendu de la première réunion du Comité de Lecture relatif à l'examen du rapport n°01/OIF/REM, qui lui avait été transmise. Cette version intégrait les amendements agréés par le Comité de Lecture des 10 et 15 avril.

Il a été décidé que l'OIF se rapproche du Directeur des Forêts le jour suivant le présent Comité, pour obtenir les commentaires y relatifs, le cas échéant.

AS

Divers :

Dans les divers, ont été abordés deux points :

1/ Sur le tenue des Comités de Lecture

Il a été constaté qu'à chaque réunion du Comité de Lecture (Comité des 10 et 15 avril, et présent comité) qui devrait valider le rapport n°01/OIF/REM, en examinant si les modifications adoptées lors des précédentes réunions avaient bien été prises en compte, certains membres ont, soit relancé les débats sur certains points, soit formulé de nouvelles préoccupations. Cette situation est consécutive aux faits ci-après :

- Certains membres du Comité n'avaient pas suffisamment lu et pris connaissance de l'entièreté du rapport, pour faire leurs remarques lors du précédent comité
- Il y a eu instabilité au niveau de la représentation de certaines institutions, et parfois absence d'un ou deux membres du Comité

Il a été constaté que ces pratiques ont entraîné un retard dans la validation des rapports, ainsi qu'une surcharge de travail. En conséquence, il a été décidé que toutes les remarques soient faites lors d'un seul Comité.

2/ Sur la participation de la Société Civile aux Comités de Lecture

Le Directeur des Forêts a demandé que l'OIF fournisse aux membres du Comité de Lecture une liste de 10 à 15 ONG nationales (de préférence des ONG dont le siège est à Brazzaville pour éviter la prise en charge des frais de déplacement et de séjour). Le Comité procédera par la suite à une sélection des ONG suivant les activités effectivement menées par celles-ci dans le domaine des Forêts et de l'Environnement. Il a été décidé que cette liste soit examinée lors du prochain Comité de lecture.

Commencé le 23 avril 2008 à 11H30, le Comité de lecture a pris fin à 14h30.

Fait à Brazzaville, en deux exemplaires,


Le 23 JUIL 2008

Le Rapporteur,



Antoine SCHMITT

Le Président du Comité,



Grégoire NKEOUA